

Rapport au Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU

Révision du Burkina Faso

100e Pré-session

Novembre 2024

SOU MIS PAR :

Le Centre d'Information et de Formation en matière de Droits Humains en Afrique (CIFDHA)¹

L'Initiative pour le droit à l'éducation (*Right to Education Initiative*)²

Ce rapport porte sur le droit à l'éducation dans les zones du Burkina Faso touchées par l'insécurité et le conflit armé.

¹ Le Centre d'Information et de Formation en matière de Droits Humains en Afrique (CIFDHA) est une organisation de la société civile basée au Burkina Faso. Il œuvre en partenariat avec des acteurs locaux et internationaux dans la promotion et la protection des droits humains à travers des actions de sensibilisation, de formation, de monitoring, de suivi des politiques publiques et de plaidoyer.

² L'initiative pour le droit à l'éducation est une organisation internationale non gouvernementale de droits de l'Homme qui se consacre entièrement à la promotion et à la défense du droit à l'éducation.

Le contexte sécuritaire impacte fortement la jouissance du droit à l'éducation : des milliers d'enfants sont privés d'accès à l'éducation en raison de la fermeture des écoles

La crise sécuritaire que connaît le Burkina Faso depuis 2016 a provoqué une **recrudescence des attaques contre l'éducation**. Les groupes armés terroristes, invoquant leur opposition à l'éducation séculaire de type occidental³ et aux institutions de l'État, ont conduit plusieurs attaques contre les écoles, les élèves et le personnel éducatif au Burkina Faso. Les attaques ont impliqué des incendies, des pillages, des dégradations et destruction d'infrastructures ; des menaces, des enlèvements, des passages à tabac et des meurtres d'élèves et d'enseignants ; ainsi que l'intimidation des familles pour les dissuader d'envoyer leurs enfants à l'école⁴.

Selon les données de la Coalition Mondiale contre les Attaques à l'Éducation plus de 250 élèves et personnel de l'éducation ont été victimes de blessures, d'enlèvement ou de meurtres par des groupes armés terroristes au cours de 33 attaques entre 2020 et 2021⁵. Sur la période de 2022 à 2023, la coalition a identifié plus de 270 attaques contre les écoles⁶. Les attaques des groupes armés terroristes contre les écoles recensées par la coalition en 2022 auraient détruit au moins 31 écoles et endommagé au moins 53⁷.

A titre illustratif entre 2022 et 2023, les attaques contre les écoles ont visé les infrastructures scolaires dans les villages de Bougui, Kikidéni et Boudangou dans la région de l'Est, le village de Bondokuy dans la région de la Boucle du Mouhoun, Youba dans la région du Nord, les villes de Bani et Djibo dans la région du Sahel et la ville de Bitou dans la région du Centre-est⁸.

Ces attaques ont fortement impacté le système éducatif du pays, déjà soumis à des défis structurels importants, privant ainsi plusieurs milliers d'enfants de l'accès à l'éducation et menaçant leur sécurité et leur avenir. A la date du 31 mars 2024, les chiffres du Ministère en charge de l'éducation nationale montrent que 5 319 structures éducatives étaient fermées, soit 20,15% du total des structures éducatives du pays⁹. Selon le rapport du Ministère, ces fermetures ont affecté 818 149 élèves dont 394 293 filles et 24 281 enseignant-es. Même si des efforts ont été entrepris par l'État et ses

³ HRW. 2020. [Leur combat contre l'éducation : Attaques commises par des groupes armés contre des enseignants, des élèves et des écoles au Burkina Faso](#).

⁴ Baron M. and Calaycay L. 2024. [Safeguarding education: Policy and data landscapes for the protection of education from attack in Burkina Faso](#). Paper commissioned for the UNESCO Section for Migration, Displacement, Emergencies and Education.

⁵ GCPEA. 2022. [Education Under Attack 2022 Report. Country Profiles : Burkina Faso](#). h

⁶ GCPEA. 2024. Education Under Attack 2024 Report. Country Profiles : Burkina Faso.

⁷ GCPEA. 2024. [Education Under Attack 2024 Report. Country Profiles : Burkina Faso](#)

⁸ GCPEA. 2024. [Education Under Attack 2024 Report. Country Profiles : Burkina Faso](#)

⁹ https://www.unicef.org/burkinafaso/media/4826/file/RAPPORT%20MENSUEL%20ESU_MARS_2024.pdf

partenaires pour trouver des solutions palliatives - notamment la mise en œuvre de l'éducation en situation d'urgence - et pour rouvrir les écoles fermées, la situation reste très préoccupante.

La fermeture des écoles prive les enfants de leur droit à l'éducation, les force à des déplacements internes, accroît les inégalités préexistantes et expose garçons et filles à des risques tels que le recrutement par des groupes armés terroristes, le travail infantile, le mariage précoce, la violence physique et l'exploitation sexuelle¹⁰. L'enquête JENA (*Joint Education Needs Assessment* - Évaluation Conjointe des Besoins en matière d'éducation) menée par le Cluster Global de l'éducation, le Cluster Éducation du Burkina Faso et le Cluster Global pour la protection a révélé que l'insécurité joue un rôle majeur dans l'accroissement des taux de décrochage scolaire et la faible rétention des enseignants, et que ces derniers ont des besoins en termes de formation pour faire face à la situation de crise¹¹.

Le CIFDHA avec l'appui de partenaires est en train de collecter des données suivant une approche axée sur les droits humains pour mesurer l'impact - à moyen et à long terme - des attaques à l'éducation sur les élèves, les enseignants et les communautés affectées. Les résultats de cette collecte seront communiqués au comité dans le courant de l'année prochaine, avant la 100e session de septembre au cours de laquelle aura lieu le dialogue avec l'État.

Le droit à l'éducation n'est pas abrogé en cas de conflit et/ou de crise sécuritaire

Le droit à l'éducation est protégé par des nombreux traités internationaux de droits de l'Homme, même en cas d'insécurité généralisée et/ou de conflit. Outre la Convention relative aux droits de l'enfant, le Burkina Faso est signataire de la **Déclaration sur la sécurité des écoles (DSE)**, et s'est engagé à renforcer les efforts pour prévenir les attaques contre l'éducation.

Proposition de questions à poser à l'État du Burkina Faso

Concernant la question du droit à l'éducation dans les zones touchées par l'insécurité et le conflit armé, le rapport soumis par l'État burkinabè au Comité des droits de l'enfant en 2021 (CRC/C/BFA/5-6) mentionne seulement brièvement le Plan d'Urgence 2019 sans expliciter quelles mesures ont été mise en place pour prévenir et atténuer l'impact des attaques contre l'éducation,

¹⁰ Right to Education Initiative. 2021. [Monitoring education under attack from a Human Rights perspective](#).

¹¹ L'enquête a révélé que les enseignants ont besoin de formation en santé mentale et soutien psychosocial (MHPSS) ainsi que dans la mise en œuvre des programmes scolaires dans des contextes d'urgence.

protéger les élèves, les enseignants et le personnel administratif et assurer la continuité de l'éducation, y compris pour les réfugiés et les personnes déplacées internes, en cas de fermeture d'écoles en zone de conflit ou dû à l'insécurité généralisée. Le rapport soumis en 2024 au Comité des droits économiques, sociaux et culturels (E/C.12/BFA/2), n'indique pas non plus les mesures prises.

Face à la gravité et l'urgence de la situation qui empêche que nombreux enfants burkinabés puissent jouir de leur droit à l'éducation, les organisations qui soumettent ce rapport recommandent ainsi au Comité de demander au Burkina Faso de :

1. Si des données sont collectées de façon systématiques et désagrégées concernant les attaques à l'éducation et les victimes et si elles sont publiques et accessibles ;
2. Expliciter toutes les mesures législatives, politiques et opérationnelles prises pour mettre en œuvre la Déclaration sur la sécurité dans les écoles (DSE) et les Lignes directrices pour protéger les écoles de l'utilisation militaire pendant les conflits armés.
3. Expliquer comment s'effectuera l'intégration de la DSE dans la stratégie nationale Éducation en situation d'urgence 2025-2029 - engagement pris par le Secrétaire Général du ministère de l'Éducation du Burkina Faso lors de la visite d'échange et de partage d'expérience des comités nationaux de suivi de la déclaration sur la sécurité dans les écoles (DSE) du Burkina Faso et du Mali.¹²
4. Informer précisément des mesures prises par l'État pour prévenir les attaques contre l'éducation et pour protéger les élèves, les enseignants, le personnel administratif et les infrastructures scolaires contre les attaques des groupes armés terroristes, en particulier dans les régions les plus touchées par la crise.
5. Expliquer comment l'État garantit que les élèves affectés puissent poursuivre leur scolarité dans un environnement sécurisé et si des mesures ont été mises en place pour assurer la continuité de l'éducation pour les élèves touchés par la fermeture des écoles.
6. Expliciter les mesures prises par le Burkina Faso pour apporter une assistance psychosociale aux élèves et au personnel éducatif ayant survécu à des attaques.
7. Expliquer comment l'État du Burkina Faso évalue l'efficacité de l'éducation en situation d'urgence actuellement en place dans certaines zones du pays.

¹² [Rapport-final_Visite-dechanges-du-comite-national-DSE-du-Burkina-Faso-au-Mali_Juillet-2024.pdf](#)